Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

LETTRE N°11

LETTRE D'INFORMATION

URI CENTRE CFDT



A l'ordre du jour session plénière du 16 décembre 2024 du CESER

- Avis sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2025
- Avis sur « Les lycées aux énergies positives - stratégie immobilière des lycées publics

Avis sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2025

AVIS CESER

INTRODUCTION

Le rapport de Jean-Yves Brun, présenté au Conseil Régional du Centre-Val de Loire, traite des orientations budgétaires pour 2025 dans un contexte économique difficile. Il met en lumière les défis posés par la baisse des recettes fiscales et l'augmentation des charges. Face à cette situation, le CESER propose des solutions pour maintenir l'équilibre budgétaire tout en répondant aux priorités de la région, comme la transition écologique et le soutien aux populations fragiles.
Ce rapport appelle à une révision des relations financières entre l'État et les collectivités locales, pour une gestion plus équitable et durable des finances publiques.

Constat factuel : un contexte budgétaire difficile

Le projet de Loi de Finances pour 2025 a été présenté en octobre 2024, ajoutant de nouvelles contraintes financières pour les collectivités territoriales. Ce projet prévoit une contribution de plus de 5 milliards d'euros demandée aux collectivités, dans un contexte où les finances régionales sont déjà mises à mal par des baisses de recettes et une hausse des dépenses.

Pour la Région Centre-Val de Loire, plusieurs facteurs affectent gravement les finances :

Baisse des recettes : une réduction de 10 millions d'euros des recettes de TVA avant la présentation du PLF 2025, une nouvelle baisse de 18 millions d'euros attendue à la suite du PLF, et une diminution de 3 millions d'euros des recettes liées aux cartes grises.

Diminution des dotations de l'État : une baisse de 13 millions d'euros des dotations de l'État, telles que la DCRTP et le FCTVA.

Autres hausses de charges : l'augmentation de 3 millions d'euros des cotisations employeurs pour le régime de retraite des fonctionnaires et un prélèvement supplémentaire du fonds de réserve de 24 millions d'euros.

Au total, ces ajustements révèlent un impact financier d'environ 65 millions d'euros à court terme pour 2025.

Soutien au modèle de décentralisation et importance de l'équilibre budgétaire

Le CESER (Conseil Économique, Social et Environnemental Régional) soutient fermement le modèle de décentralisation, soulignant qu'il est crucial pour la vitalité de l'économie locale et régionale. Cependant, il est nécessaire d'aligner ce modèle avec un respect strict des équilibres budgétaires. Le CESER appuie la motion adoptée par l'Assemblée Générale des CESER de France, demandant une révision des modalités de dialogue entre l'État et les collectivités territoriales, afin d'améliorer la gestion des finances locales.

La position du gouvernement et la critique des choix budgétaires

Le gouvernement reprend les conclusions de la Cour des Comptes, soulignant le poids des collectivités territoriales dans les finances publiques. Cependant, la proposition de prélever sur le fonds de réserve des collectivités est perçue comme une mesure particulièrement brutale et vertical, d'autant plus que les collectivités attendent davantage de confiance de l'État.

Le CESER exprime des préoccupations concernant l'incertitude juridique sur certains aspects du PLF 2025, notamment en ce qui concerne la rétroactivité de la baisse du taux du FCTVA, ce qui pourrait compliquer la gestion des investissements déjà planifiés.

La proposition d'une gestion saine des finances publiques

Le CESER adopte une position constructive en suggérant des solutions pour une gestion saine des finances publiques. En particulier, il insiste sur la nécessité d'un dialogue national entre l'État et les collectivités pour améliorer les liens entre les recettes régionales et les acteurs locaux. Il soutient également un « new deal ferroviaire » pour redéfinir les financements des transports publics.

Le CESER souligne que les années 2026 et 2027 suivront une tendance similaire, nécessitant une révision du modèle budgétaire pour garantir une gestion plus sereine des finances régionales à moyen terme.

Priorités pour le budget 2025

À quelques semaines de la présentation du Budget Primitif 2025, le CESER propose plusieurs pistes concrètes :

Recentrer les priorités : les choix budgétaires doivent se concentrer sur les priorités régionales essentielles.
Budget vert et sobriété : la transition écologique et énergétique doit être au cœur des priorités, avec un « budget vert » favorisant les investissements durables.
Publics-cibles : les priorités budgétaires doivent inclure des publics fragiles, la jeunesse et l'économie sociale et solidaire (ESS).

Évaluation des dispositifs : un processus d'évaluation des politiques publiques pour identifier les dispositifs inefficaces et les supprimer.

Conférence Territoriale de l'Action Publique : organiser des débats sur le financement concerté des compétences partagées entre collectivités.

Bilan de la territorialisation : évaluer la territorialisation de l'action publique en termes de masse salariale et d'emplois créés ou redéployés.

Réduction des coûts d'externalisation : privilégier les ressources internes dans les études et prestations, quand cela est pertinent.

Étaler l'investissement régional : au lieu d'abandonner des projets, il est préférable de les étaler pour minimiser l'impact économique local.

Création d'un budget annexe «Mobilités» : pour réduire l'impact du prélèvement sur les finances régionales.

Repositionner le vote du budget : si les conditions financières ne sont pas favorables, le vote du budget pourrait être reporté à février 2025.

EN CONCLUSION :

Le rapport met en lumière les défis financiers majeurs auxquels les collectivités territoriales sont confrontées, exacerbés par les décisions récentes de l'État. Le CESER appelle à une réforme en profondeur des relations financières entre l'État et les collectivités, en insistant sur une décentralisation plus renforcée et une meilleure autonomie fiscale des collectivités. Les propositions de priorisation, d'évaluation et de réajustement du modèle budgétaire sont des leviers importants pour une gestion plus résiliente des finances publiques dans les années à venir.

Avis sur le rapport d'orientations budgétaires pour 2025

AVIS CFDT

Avis du CESER CESER relatif aux orientations budgétaires

Intervention de Monsieur Jean Louis RENIER

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du CESER, Monsieur le Vice-président du Conseil Régional, chers collègues,

Le groupe CFDT qui votera l'avis élaboré par notre rapporteur souhaite toutefois apporter quelques réflexions et suggestions avant le vote de cet avis.

1 – le PLF est, à ce jour non approuvé par le parlement : il est donc totalement instable. Ainsi, hors les annonces gouvernementales représentant un vrai choc pour les collectivités territoriales, ce PLF peut encore évoluer, voire ne pas être approuvé avant le 31 décembre 2024, ce qui engendre une instabilité supplémentaire.
La CFDT constate et dénonce le fait que l'Etat fasse porter les raisons de son déficit sur les collectivités territoriales alors que c'est bien sa politique budgétaire propre qui est en cause.

2 – cette lourde contrainte financière (- 66M€) fait peser de grands risques sur les politiques publiques menées avec volontarisme en Région Centre Val de Loire, au bénéfice des populations de nos territoires, mais aussi de nos entreprises, PME et ETI. Il faut d'ailleurs noter que nombre de ces politiques régionales ont été mises en place pour pallier les carences de l'Etat qui n'assume pas les responsabilités qui sont les siennes.

3 – La CFDT qui porte avec plus de 60 autres organisations le Pacte du Pouvoir de Vivre pour la population de notre pays entend avancer ses propositions pour contrer ce PLF.
Ainsi, alors que les collectivités territoriales n'ont pas de moyens d'agir sur leurs ressources, la CFDT réaffirme qu'il devient nécessaire de reprendre les réflexions sur les transferts décentralisés. Toutes les compétences transférées ont-elles démontrés leurs pertinences ? N'y a-t-il pas des compétences qui ont été partagées entre plusieurs niveaux de collectivités qui mériteraient d'être regroupées (cas de l'immobilier des collèges et des lycées par exemple) ? Ne faut-il pas réinterroger les compétences partagées pour mieux définir le qui fait quoi dans chaque domaine, en se donnant le moyen de vérifier que chacun assume ses responsabilités ? Voici quelques exemples de la réflexion qu'il est nécessaire de mener. Mais surtout il faut mener en concertation avec tous les acteurs, une vaste réflexion pour réformer la fiscalité de notre pays, pour aller vers une fiscalité plus juste et une autonomie fiscale renforcée de nos collectivités : l'Etat ne peut pas transférer des compétences, transférer tout juste le financement au moment de ce transfert, puis réduire année après année le montant de ses dotations : ce n'est ni acceptable, ni responsable !

4 – Face aux menaces sur le financement des politiques régionales, la CFDT demande :

- De procéder à plus d'évaluation des politiques publiques menées dans la région, pour d'une part en vérifier l'efficience auprès des populations de nos territoires, leurs résultats tangibles au regard de leurs objectifs sociaux et sociétaux notamment mais aussi vérifier la bonne utilisation des fonds publics et ainsi permettre d'ajuster les dépenses en conséquence ;
- Que le Conseil Régional réinterroge ses politiques et leurs financements ; en particulier, dans le domaine du transport et des mobilités qui représente plus de 40% du budget régional, mais aussi dans le domaine de la santé qui ne relève pas d'une compétence obligatoire.

5 - Dans ce contexte, face à tant d'incertitudes, il peut être tentant et peut-être pertinent de réfléchir à un recentrage des politiques de la Région Centre, sur les compétences obligatoires. Cependant au regard du désengagement de l'Etat, et parfois des autres collectivités, il faut mesurer précisément les conséquences qu'aurait une telle politique. Alors que notre région est bien souvent malmenée, comme dans le domaine de la santé ou de l'enseignement supérieur par exemple, la fin de l'engagement de la région pourrait encore accentuer le décrochage de la région par rapport aux autres régions métropolitaines. Il faut donc évaluer avec sérieux et pragmatisme chaque politique régionale, pour définir si elles doivent être maintenues, adaptées ou supprimées.

6 – Sans remettre en cause les politiques engagées pour répondre à la crise sociale et environnementale, n'est-il pas venu le moment de réfléchir à un étalement sur un temps plus long du plan pluriannuel d'investissement du mandat.
Telles sont là quelques pistes que **la CFDT suggère à l'exécutif du Conseil Régional pour venir étayer l'avis de notre rapporteur.**

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

Avis sur « Les lycées aux énergies positives - stratégie immobilière des lycées publics

AVIS CESER

INTRODUCTION

Le CESER émet un avis positif sur la stratégie immobilière des lycées publics en Centre-Val de Loire, saluant son lien avec le bien-être des jeunes et son approche environnementale. Cependant, il souligne les risques liés à la crise budgétaire et la nécessité de maintenir les budgets pour garantir la pérennité et l'efficacité des actions entreprises. L'avis s'articule autour de plusieurs axes, notamment le maintien des investissements, la valorisation des actions environnementales, l'intégration des établissements dans leurs territoires, et la mutualisation des équipements.

Maintien des budgets

Le CESER insiste sur la nécessité de maintenir les budgets d'investissement et de fonctionnement pour les lycées, notamment pour la maintenance des bâtiments, vitaux pour éviter des surcoûts futurs. Il met également en garde contre les risques d'une réduction des financements face aux objectifs climatiques, dont la neutralité carbone en 2050. Il est crucial que ces budgets restent préservés dans le cadre du vote du budget primitif 2025 et des années suivantes.

Actions environnementales exemplaires

La stratégie environnementale de la Région est jugée exemplaire, avec des objectifs ambitieux d'ici 2030 : réduction de la consommation énergétique des lycées de 40 % par rapport à 2010, renaturation des cours, et développement des énergies renouvelables. Cependant, le CESER suggère de renforcer la gestion des déchets et de développer des actions simples, comme l'installation de fontaines à eau, pour améliorer la résilience face aux vagues de chaleur. Il recommande également de mieux communiquer sur ces actions pour en faire des exemples inspirants auprès des lycéens et de la population.

Renforcement de l'intégration des établissements dans leurs territoires

L'objectif de la Région d'intégrer les lycées dans leur environnement socio-économique et territorial est soutenu, notamment à travers l'adaptation des plateaux techniques et l'ouverture des établissements à des partenariats extérieurs. Cependant, l'intégration des lycées reste perfectible. Par exemple, l'alimentation locale et bio n'est encore que partiellement mise en place. Le CESER appelle à sensibiliser davantage les acteurs locaux à ces objectifs et à renforcer la production agricole des établissements pour approvisionner les cantines scolaires.

La mutualisation des équipements

Le CESER soutient la mutualisation des équipements entre établissements et avec des partenaires externes, mais insiste sur la nécessité de bien cadrer cette démarche pour éviter des inégalités territoriales. La gestion de cette mutualisation doit inclure une planification détaillée et équitable pour garantir un confort optimal aux usagers. Des actions doivent être mises en place pour résoudre la saturation des restaurants scolaires et éviter que la mutualisation n'entraîne des déséquilibres.

EN CONCLUSION :

La stratégie immobilière des lycées en Centre-Val de Loire est globalement positive et ambitieuse, tant sur le plan humain qu'environnemental. Cependant, face à la crise budgétaire, le CESER alerte sur la nécessité de maintenir les financements pour éviter des conséquences néfastes à moyen et long terme. Il recommande également de renforcer la communication sur les actions environnementales et de mieux intégrer les établissements dans leurs territoires, en pensant au-delà du seul projet pédagogique. Enfin, la mutualisation des équipements doit être bien encadrée pour garantir des résultats équitables et bénéfiques pour l'ensemble des acteurs impliqués.

Avis sur « Les lycées aux énergies positives - stratégie immobilière des lycées publics

AVIS CFDT

Avis sur « Les lycées aux énergies positives – strategie immobilière des lycées publics »

Intervention de Madame Michèle PERRIN

Au nom du groupe CFDT



Monsieur le Président du Ceser, Madame la vice-Présidente du Ceser, Madame la vice-présidente du Conseil Régional, chère rapporteure et chers collègues,

Le Ceser est saisi pour donner un avis sur le Rapport du Président du Conseil Régional « LES LYCEES AUX ENERGIES POSITIVES – STRATEGIE IMMOBILIERE DES LYCEES PUBLICS » et sur ses propositions qui seront présentées à l'assemblée plénière du Conseil Régional. La CFDT partage ses principaux objectifs pour répondre aux urgences climatiques ; proposer des plateaux techniques de qualité et répondre par la formation des jeunes aux métiers de demain ; pour ancrer les lycées dans leurs territoires ; pour développer la mutualisation (restauration, hébergement, espaces de formation et plateurs techniques) ; pour bien vivre en sécurité dans les lycées et veiller à l'inclusivité.

La CFDT se retrouve également pleinement dans l'avis du CESER qui est présenté et sur les trois sujets qui le structurent : le maintien du budget ; l'intégration des établissements dans leurs territoires et le cadrage de la mutualisation. Il en est de même sur la mention des liens incontestables entre le confort des établissements et le bien-être des personnels et des élèves et la qualité de leurs parcours de formation et leurs suites.

La CFDT approuve la demande dans l'avis du maintien des budgets et revendique que ce soit une priorité.

Concernant la valorisation des actions environnementales, la CFDT est favorable à la demande d'amplification d'une communication impliquant plus largement les conseils d'administrations des lycées et les partenaires des lycées, et notamment avec une visée pédagogique pour les élèves et des personnels notamment dans un contexte où les actions pour faire face aux dérèglements climatiques sont majeures par exemple sur la gestion des déchets dans un esprit d'économie circulaire.

De même la CFDT approuve les préconisations pour aller plus loin dans la poursuite du développement d'une alimentation saine et avec des produits locaux dans les lycées.

La mutualisation des espaces de formations et des équipements des lycées est une très bonne chose pour faire profiter aux plus nombreux des investissements publics régionaux. Elle peut être très intéressante par exemple pour la formation continue des adultes dans un esprit de formation tout au long de la vie. Mais pour fonctionner de manière satisfaisante le cadrage est essentiel : cadrage sur les possibilités et contraintes d'utilisation et leurs limites, sur les aspects de sécurité et d'assurance, sur les aspects logistiques et de chauffage notamment pendant les vacances, sur les responsabilités et les missions des acteurs, sur le volet financier…

La CFDT votera l'avis.

Cfdt: CENTRE VAL DE LOIRE

ORGANIGRAMME CFDT
CESER CENTRE VAL DE LOIRE



AVELINE Teddy

Titre : Conseiller
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétenc Education
Département d'origine : Loir-et-Cher (41)

FLACHER Martine

Titre : Conseillère
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)





LORY Gilles

Titre : Vice-Président délégué Santé, Solidarités, Territoires
Commission : Qualité de la vie, Solidarités, Egalités
Département d'origine : Loiret (45)

PERRIN Michèle

Titre : Présidente de la 4ème commission
Commission : Formation, Orientation, Recherche, Compétences, Education
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





RENIER Jean-Louis

Titre : Rapporteur général aux Stratégies
Commission :
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)

CARLAT Jean-Paul

Titre : Conseiller
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)





LECONTE Sabine

Titre : Secrétaire de la 2ème commission
Commission : Environnement, Mobilités, Espace
Département d'origine : Indre-et-Loire (37)

REY Julien

Titre : Conseiller
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)





VENTURO Cécilia

Titre : Conseillière
Commission : Économie, Activités, Emploi
Département d'origine : Loiret (45)

PROCHAINE séance plénière :

Le 16 décembre 2024

N'hésitez pas à nous partager vos retours ainsi que les sujets qui vous intéressent et que vous aimeriez approfondir !